

pires du Canada, s'ils pouvaient mettre un jour les mains sur ces deux objets. Otez leur pour jamais cet espoir, en consignant sur votre prochain *Fantasque*, vos dernières volontés. Ou je me trompe beaucoup ou l'avis n'est pas insensé. Daignez le suivre, si vous le jugez sage ; mais de grâce, léguer en récompense votre plume à.....

Votre très humble serviteur

CHARLES

[Nous accéderons avec beaucoup de joie à la demande de notre correspondant ; car ce sera pour nous en mourant une bien douce consolation de savoir que nous abandonnons nos biens *au pauvre !*]

Nous placons devant nos lecteurs une petite lettre qui nous tomba dernièrement par hasard entre les mains. Nous en retranchons l'adresse et la signature, nous bornant à dire que cette dernière était accompagnée des mots : *Notaire Public*, ce qui renhausse naturellement l'intérêt de sa lecture. Un tel document (et il en existe de purs encore) devrait donner à penser à ceux qui admettent aux professions élevées. Ils devraient au moins exiger que les candidats suivent leurs cours de belles, au lieu de professer les vilaines lettres comme l'auteur de la demande en mariage suivante :

* MA CHER DEMOISELLE,

« En deux mois j'ose me flatter de vous persuader d'un cœur fidèle et sincère sur la demande de vous de mander votre main chérie à laquelle j'aspire au limin (s'est à dire en mariage) la présente vous paroira ridicule vu que je part d'au-près de vous, mais je vous donnez des cause sondées pour liaison sur la manière donc je m'adresse à vous.

* Immédiatement accordez moi une réponse de votre main pour me convaincre sincère et courte comme moi

Je suis et serai celui qui ne cessera de vous considérer.

***** N. R.

LE CONSEIL SPECIAL.

EN VOULANT METTRE AUX CACHOTS

TOUS CEUX QUI NE SUIVROUENT PAS SON ORDONNANCE DES CACHOTS

Va nous plonger dans le chaos !

Le merveilleux conseil spécial dans sa bouleversante ardeur a passé, comme on devait s'y attendre, une ordonnance des plus stupides. Il vient que les grands chemins ne soient parcourus en hiver que par ceux qui seront construire leurs traîneaux sur un plan que ce charron de conseil décrit d'une manière assez obscure pour n'être pas plus intelligible que le reste des œuvres confectionnées par cette machine à sotter lois. Il n'y aura bientôt plus à se reconnaître dans les routes de la reine, que les voitures construites sur le système ordinaires pourront traverser et parcourir sur une espace de six arpents, mais pas davantage. Or quand on verra sur le chemin royal une voiture non-conseil-fashion il faudra bien examiner si elle y court l'espace de six arpents. Si la distance parcourue excérait par malheur de six pouces la longueur de six arpents, cela pourrait endommager le précieux chemin, alors vous serez bien de courir sus au délinquant, qui sera condamné à dix chelins d'amende dont vous aurez la moitié, ou bien à huit jours de cachot dont vous pourriez bien aussi avoir la moitié, comme de justé selon la loi. Qu'on admette un instant avec le conseil que les anciennes voitures endommagent les chemins, elles le feront aussi bien sur six arpents que sur cent mille arpents ; or si je désouee ou crée des cachots sur six arpents, que mon voisin le fasse sur six autres arpents, le voisin de mon